

**Délai de rétractation :** à compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque d'engagement sera encaissé.

**Clauses particulières – Déplacements :** Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session (visites...), le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

**Cas de différend :** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Privas sera seul compétent pour régler le litige.

**Droit à l'image :** Le stagiaire autorise la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'Agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

Fait en double exemplaire à ....., Le .....,  
Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé par les deux parties

**Le stagiaire** (nom, prénom) :

.....

*Signature*

**L'organisme de formation :**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général  
**Vincent QUENAULT**



SUP GSC ENR1 N 03.12.2013

### VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui permettra de mieux vous connaître et d'adapter la formation au plus près de vos attentes.

#### 1/ Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

non  oui, préciser laquelle et quand :

#### 2/ Disposez-vous d'un point de vente aménagé sur votre exploitation ?

oui, depuis combien de temps ? :  non  en projet

**3/ Etes-vous adhérent d'un réseau d'accueil** (Bienvenue à la ferme, Accueil paysan, Boutiques paysannes, CIVAM...) ?  oui, lequel : .....  non

#### 4/ Quelles sont vos attentes quant à ce stage sur le plan professionnel ou personnel ?

#### 5/ Souhaitez-vous aborder des points précis durant votre formation ?



3 jours

#### Date(s) / Lieu(x)

19 et 20 mars 2015, 17  
septembre 2015.  
Ardèche - Lieux à préciser  
selon stagiaires

#### Horaires

9h00-17h00

#### Coût

Contributeur Vivea :  
gratuit avec chèque  
d'engagement, Salarié ou  
autres publics : nous  
consulter

#### Intervenant(s)

Pierre BROUSSART -  
Linéoscope.com

#### Responsable de

stage  
Sophie TRINTIGNAC-  
BAUJEU 04 75 20 28 00

#### Contact

Sophie TRINTIGNAC-  
BAUJEU  
04 75 20 28 00

## 07- Créer ou dynamiser son point de vente à la ferme



COMMERCIALISATION

Créer ou faites évoluer l'aménagement de votre point de vente à la ferme pour augmenter vos ventes !

#### Objectif(s)

Comprendre et acquérir les principes de l'aménagement commercial des surfaces de vente et de la stratégie de communication.

#### Public

Agriculteurs/trices (ou porteurs de projet) commercialisant en direct leurs produits ou envisageant de le faire, dans un point de vente sur leur exploitation (magasin, caveau viticole, miellerie...).

#### Contenu

Présentation par chacun de sa commercialisation actuelle et de ses objectifs d'évolution.

Les fondamentaux de l'organisation marchande d'une surface de vente appliqués au magasin à la ferme : circulation des clients, comportements d'achat, localisation des produits, rayonnage, mobilier, éclairage, ambiance, signalétique...

Analyse et diagnostic des points de vente des stagiaires ou des projets (documents, photos, visites) : points forts et points faibles de sa surface de vente, propositions d'évolutions pour la saison touristique.

Travail sur le plan de communication commerciale : signalétique, flyers, animations, site Internet...

3ème journée après la saison : présentation des modifications opérées chez chacun, analyse de l'impact sur son CA, correctifs à mettre en place, plan d'action.

#### Méthodes pédagogiques et pré-requis

Apports théoriques et pratiques, échanges avec les stagiaires, visites et analyse des points de vente.

#### Les + de cette formation

Une formation-action, le diagnostic personnalisé de votre point de vente et des résultats chiffrés !

#### Autre(s) information(s)

Les stagiaires 2014 en parlent : "J'ai changé la place de mes confitures, les clients ont tout à coup eu l'air de découvrir un nouveau produit !"

EXEMPLAIRE A RETOURNER

## CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

**Tarifs et modalités de règlement: selon votre statut, le tarif est de :**

— **Public agricole éligibles Vivea :** Agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisant solidaires, jeunes en cours d'installation(\*) : **chèque d'engagement de 105 € par jour de formation, restitué dès réception du financement Vivea (\*\*),**

- **Autres statuts :** privés, salariés : **231 € par jour de formation**

Attention, si vous êtes salarié, vous devez faire vérifier votre éligibilité au fond de formation dont vous dépendez. C'est à votre employeur de faire les démarches. Nous contacter pour plus d'infos au 04 75 20 28 28.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, ils peuvent être proposés avec l'inscription.

(\*)Stage préconisé dans le cadre d'un PPP : 0 €, pas de chèque d'engagement

(\*\*)Un chèque d'engagement est demandé pour valider toute inscription. Il sera encaissé si, à réception de la prise en charge Vivea, le stagiaire apparaît comme non financé par Vivea, du fait de son statut, ou d'être non à jour de sa cotisation Vivea, ou de son manque d'assiduité lors de la formation.

### Modalités d'inscription et d'annulation de stage

Si cette session vous intéresse, nous vous invitons à nous retourner le bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement. Le stage ne sera maintenu que si nous avons un nombre de stagiaires suffisant, vous recevrez un courrier de confirmation pour vous en informer, avec le programme détaillé de la formation.

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler un stage au plus tard 48H avant le début de celui-ci. Dans ce cas, la Chambre d'Agriculture s'engage à prévenir immédiatement chaque participant et à lui proposer une inscription prioritaire sur une prochaine session de formation concernée.

De même, la Chambre d'Agriculture se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'une ou plusieurs des séances en cas d'intempéries, d'absence de l'animateur ou de l'intervenant. Elle en informera les stagiaires au moins 48H à l'avance, sauf cas de force majeure.

### Modalités d'évaluation et de sanction des formations

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Si vous êtes au réel, ce document vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt.

**Nos formations sont réalisées avec le partenariat financier de :**



### Inscription à retourner avant le 6 mars 2015 à :

Contacts : Bernadette BARNIER ou Sophie TRINTIGNAC-BAUJEU resp. de stage.

Chambre d'Agriculture de l'Ardèche 4 av. de l'Europe Unie 07 000 Privas

Tél : 04.75.20.28.00 - Mail : [bernadette.barnier@ardeche.chambagri.fr](mailto:bernadette.barnier@ardeche.chambagri.fr)

## BULLETIN D'INSCRIPTION - Contrat de Formation Professionnelle

Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais

Je soussigné (e):

Nom, prénom \*:.....

Adresse complète\* .....

CP\*..... COMMUNE\* : .....

Date et lieu de naissance : .....

Tél\* : ..... E-mail : .....

*\*Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage*

### Statut actuel :

- Chef d'exploitation     Aide familial     Salarié (agricole ou autre)     Cotisant solidaire  
 Conjoint Collaborateur MSA     Retraité agricole     Particulier     En démarche d'installation (avec PPP)  
 Autre démarche installation     Autre (précisez) : .....

**M'inscrits à la formation intitulée « Créer ou dynamiser son point de vente à la ferme »** N° D007/2015/122

**les 19, 20 mars et 17 septembre 2015.** Durée : 3 jours. Horaires : 9H00 – 17H00.

Lieux à préciser en fonction des accueillants.

**propose d'accueillir le groupe sur son point de vente et dispose d'une salle de réunion sur place ou à proximité.**

*Formation organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 4 Avenue de l'Europe Unie, BP 114, 07000 PRIVAS. Numéro de déclaration d'activité : 82 07 P000 807 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.*

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de formation, des dispositions financières et j'adresse ci-joint un **chèque d'engagement** de  105 € x 3 jours = 315 € (public agricole) ou  231 € x 3 jours = 693 € (public salarié ou non agricole) libellé à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

**Je note que mon chèque d'engagement me sera restitué si je suis effectivement pris en charge par Vivea.**

*Les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles par ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions complets avec les chèques d'engagement. Un courrier de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé.*

### Les dispositions financières sont les suivantes :

- Tout stage commencé est dû en totalité.
- Les repas et les frais de déplacement ne sont pas compris dans le prix du stage.

**Interruption du stage :** Tout désistement d'un stagiaire doit être signalé à la Chambre d'Agriculture au minimum 72 H avant le démarrage du stage. Le stagiaire sera alors remboursé de ses frais de participation. Passé ce délai, ses frais de participation seront encaissés, sauf cas de force majeure. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, ou en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les modalités financières sont les suivantes : tout stage commencé est dû en totalité.